

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 19 mai 2015, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laitre, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jean-Luc Pomerleau, François Labossière, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

---

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

**2015-05-259 ACQUISITION DE L'EMPRISE FERROVIAIRE CONSTITUÉE DES LOTS 4 517 670, 4 517 663 ET 4 517 767 DE LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA**

Modifiée par  
la résolution  
2015-06-280

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désire acquérir l'emprise ferroviaire de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada constituée des lots 4 517 670, 4 517 663 et d'une partie du lot 4 517 767 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lots situés dans le secteur du palais de justice;

VU la recommandation du directeur du développement économique d'autoriser l'acquisition desdits lots;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

D'accepter la promesse d'achat et d'acquérir de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada une partie de l'emprise ferroviaire constituée des lots 4 517 670, 4 517 663 et d'une partie du lot 4 517 767 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lots situés dans le secteur du palais de justice, d'une superficie approximative de 11 856,1 mètres carrés, pour la somme forfaitaire de 485 000 \$, taxes en sus le cas échéant;

LE vendeur mandatera une firme d'arpenteurs-géomètres afin de réaliser les opérations cadastrales et les descriptions techniques, si nécessaire, et la municipalité en assumera le coût, s'il y a lieu;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, toute entente et acte d'acquisition relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, à intervenir devant M<sup>e</sup> René Leroux, notaire, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2015-05-260      ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT EN COMMUN DES PERSONNES HANDICAPÉES**

VU le dépôt devant ce conseil du plan de développement du transport en commun des personnes handicapées, en vue d'assurer le respect de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1);

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser l'adoption dudit plan de développement;

Il est                            proposé par M. le conseiller François Labossière,  
                                         appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
                                         et résolu

D'adopter le plan de développement du transport en commun des personnes handicapées, plan élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (RLRQ, chapitre E-20.1) et d'assurer un bon service de transport collectif sur le territoire qu'il dessert en améliorant l'accessibilité de son transport en commun, et appuie les initiatives qui y sont décrites dans le but de favoriser l'intégration sociale de l'ensemble des citoyens de la municipalité, tel que présenté par le directeur du Service récréatif et communautaire.

ADOPTÉ

**2015-05-261      APPEL D'OFFRES 2015-26 : TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DANS DIVERSES RUES**

À la suite de l'appel d'offres 2015-26 relatif à des travaux d'éclairage dans diverses rues, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Neolect inc.	447 309,09 \$
Bruneau Électrique inc.	469 425,68 \$
Construction N.R.C. inc.	492 624,76 \$
Installume inc.	498 296,99 \$
Pierre Brossard (1981) ltée	504 043,04 \$
SGM Électricité inc.	512 153,26 \$
Systèmes Urbains inc.	570 994,59 \$
P.G. Électrique inc.	649 815,84 \$

VU la recommandation de l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie, à la suite de l'analyse effectuée par la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Neolect inc.;

Il est                            proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
                                         appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
                                         et résolu



ATTENDU QU'en vertu du même protocole, la partie restante du surplus pourra être affectée à un ou des projets spécifiques requérant l'approbation de la municipalité;

ATTENDU QUE, selon les documents déposés par la Société du Port, seule une somme de 15 000 \$ est demandée pour la réalisation du plan de mesures d'urgence,

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

D'approuver le dépôt du rapport financier de la Société du Port de Valleyfield au 31 décembre 2014, tel que présenté par le directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier;

D'affecter les sommes ci-après décrites, tel qu'établi en vertu du *Protocole d'entente relatif à l'autonomie et à la capacité décisionnelle du conseil d'administration de la Société du Port de Valleyfield*, à savoir :

- aux surplus affectés au 31 décembre 2015 :
  - . à des fins de réserve (fonds de roulement) pour le port 83 771 \$
  - . à des fins de réserve pour le port 68 771 \$
- aux activités de fonctionnement 2015 :
  - . à des fins de projets portuaires 15 000 \$

ADOPTÉ

**2015-05-264 INVITATION À SOUMISSIONNER 2015-ENV-13 : ACHAT DE DEUX VARIATEURS DE VITESSE POUR LE POSTE DE POMPAGE VICTORIA**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2015-ENV-13 relative à l'achat et l'installation de variateurs de vitesse pour le poste de pompage Victoria, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Automatisation Jacmar inc.	44 150,40 \$
Filtrum inc.	59 787,00 \$

VU la recommandation du coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Automatisation Jacmar inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

D'accorder à la compagnie Automatisation Jacmar inc. un contrat pour l'achat et l'installation de variateurs de vitesse pour le poste de pompage Victoria, pour la somme de 44 150,40 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2015-ENV-13.

ADOPTÉ

2015-05-265

**INVITATION À SOUMISSIONNER 2015-SRC-12 : CONCIERGERIE DES BÂTIMENTS DE SERVICE DANS LES PARCS**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2015-SRC-12 relative au service de conciergerie dans les bâtiments de service dans les parcs, pour la période du 22 mai 2015 au 1<sup>er</sup> novembre 2016, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Les Services d'entretien S.L.D. 2015 inc.	25 420,97 \$
Les Services d'Entretien Valpro inc.	42 423,48 \$
Entreprise de nettoyage du Suroît inc. (Qualinet)	55 831,24 \$

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Service d'entretien S.L.D. 2015 inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

D'accorder à l'entreprise Service d'entretien S.L.D. 2015 inc. un contrat relatif au service de conciergerie dans les bâtiments de service dans les parcs, pour la période du 22 mai 2015 au 1<sup>er</sup> novembre 2016, pour la somme totale de 25 420,97 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2015-SRC-12.

ADOPTÉ

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), les membres du conseil municipal, étant tous présents, consentent d'ajouter le point suivant : « Approbation des critères d'évaluation pour les services professionnels en évaluation foncière ».

2015-05-266

**APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE**

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique requérant du conseil municipal l'approbation des critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels qui permettront d'octroyer un contrat à une firme en évaluation foncière pour la confection du rôle d'évaluation foncière;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

D'entériner les recommandations émises au rapport du directeur du Service des finances et de l'informatique daté du 15 mai 2015 et approuve les critères de sélection et/ou d'évaluation des offres pour services professionnels ainsi que leur pointage respectif énumérés audit rapport à insérer à l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat à une firme en évaluation foncière pour la réalisation du mandat de confection du rôle d'évaluation foncière de la municipalité.

ADOPTÉ

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

## **2015-05-267 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 18 h 54, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est                      proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

DE lever la séance extraordinaire du 19 mai 2015.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier